RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 2 Juin 2008

Nombre de Conseillers

En exercice: 15 Présents: 12 Votants: 14

L'An deux mil huit

Le Lundi deux Juin deux mil huit – dix neuf heures trente

Date convocation du Conseil Municipal : 26 mai 2008

Le Conseil Municipal de la Commune de LIGNY-LE-RIBAULT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE, Maire.

<u>PRESENTS</u>: M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE, M. Patrick LEBEL, Mme Michèle CORMERY, Mme Claire GAUFROY-MINIERE, Mme Brigitte VANDEVILLE, M. Stéphane GASTAT, M. Olivier GRUGIER, M. Stéphane SABATIER, M. Bertrand BOISMOREAU, M. Eric COQUERY, Mme Virginie VEIRIER-MELIN, M. Jean-Marie THEFFO, – **Conseillers Municipaux.**

ABSENTS EXCUSES: M. Laurent MULOT (pouvoir donné à M. Patrick LEBEL)

M. Dominique DURANT des AULNOIS (pouvoir donné à MME. Michèle

CORMERY)

MME. Diane NAUDIN

Conformément à l'Article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Patrick LEBEL est élu secrétaire.

POINT DE SITUATION SUR LES COMMISSIONS COMMUNALES:

Monsieur le Maire fait état des relations entre la Commune et les associations. Il précise que les présidents d'association ont des liens privilégiés avec le Maire. Ils prennent rendez-vous avec le Maire. En fonction des questions posées et proposées comme sujets du rendez-vous, le rapporteur de la Commission concernée assiste. Monsieur le Maire propose que chaque conseiller municipal soit le référent d'une ou plusieurs associations.

Il met au vote ses propositions.

Elles sont acceptées par 13 voix pour et une abstention de Madame Virginie VEIRIER-MELIN.

SIGNATURE DU CONTRAT DE BAIL ENTRE LA SCI ESCULAPE ET LA COMMUNE DE LIGNY LE RIBAULT :

Suite au depart du Docteur Estienne, Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil l'ensemble des demarches qui ont débuté lors de la précédente mandature. Il présente la procédure proposée :

-régler les loyers du Cabinet medical utilisé par le docteur Cristelle SAILLARD soit 547,54 euros TTC mensuel et une provision mensuelle pour charges de 50,72 TTC pour la période du 1er mai 2008 au 30 avril 2013.

. Ledit loyer est payable par mois d'avance les 1er de chaque mois.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, approuve le bail entre la SCI ESCULAPE et la Commune. Il autorise Monsieur le Maire à le signer sous sa forme définitive.

CENTRE DE LOISIRS POUR LES VACANCES D'ÉTÉ 2008 (Juillet et Août)

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer :

- la convention de participation à passer avec la **Communauté de Communes du Val d'Ardoux** relative à l'organisation du Centre de Loisirs pour les enfants de la Commune pendant les vacances d'été (juillet et août 2008);

Le montant total de la participation communale à la Communauté de Communes du Val d'Ardoux pour 2008 s'élève à 31,51 euros par jour et par enfant.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à régler cette somme.

Madame VEIRIER-MELIN est chargée de verifier la facture qui sera présentée par la Communauté de Communes du Val d'Ardoux.

MISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES SUR BUDGET EAU

Le Trésor Public n'a pu recouvrer les titres du role 2006 :

- de 0,84 euros à l'encontre de Madame LEGUAIMENT Jeannine.
- de 14.31 euros à l'encontre de Monsieur THEVENIN Jean.

Le Conseil Municipal décide l'admission en non-valeur de ces dettes.

INDEMNITÉ DE GARDIENNAGE DES ÉGLISES POUR 2008

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité d'allouer aux préposés chargés du gardiennage des églises communales une indemnité en référence à la circulaire du 8 Janvier 1987.

Le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales est de $464,49 \in$ pour un gardien residant dans la commune où se trouve l'édifice du culte.

Après avoir entendu ces informations, le Conseil Municipal décide de verser à l'abbé THIBAULT la somme de 464,49 € pour l'année 2008.

DROIT DE PLACE - ANNÉE 2008

La régie de recettes "droit de place" de la Commune, à l'occasion de la brocante de l'Association Caméléon du 20 avril 2008 a rapporté 280,00 euros.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser à l'association Caméléon la somme de 280,00 €.et d'affecter cette dépense au compte D 6736 en section de fonctionnement.

La régie de recettes "droit de place" de la Commune, à l'occasion de la brocante organisée par les Amis du Vieux Ligny du 18 mai 2008 a raporté 108, 00 euros.

Le Conseil Municipal decide à l'unanimité de verser à l'association "Les Amis du Vieux Ligny" la somme de $108,00 \in$ et d'affecter cette dépense au compte D 6736 en section de fonctionnement.

.../...

<u>DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE DE TROIS ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES</u> RECEVANT DES ENFANTS DOMICILIÉS A LIGNY-LE-RIBAULT

Monsieur le Maire informe le Conseil de deux couriers d'établissements scolaires recevant des enfants de Ligny-le-Ribault : l'Ecole Sainte-Thérèse de La Ferté-Saint-Aubin et de l'Enseignement Catholique Région Centre pour l'école de La Providence à Olivet et l'école St Paul à Orléans ; sollicitant une participation financière.

Le Conseil Municipal à l'unanimité émet un avis défavorable à ces demandes.

Monsieur le Maire désigne deux élus faisant parties de la commission Salles Communales ; il s'agit de Monsieur Jean-Marie THEFFO et Madame Brigitte VANDEVILLE.

Monsieur le Maire informe le Conseil des degradations constatées sur la commune (fleurs arrachées des bacs à fleurs,....). Il demande au Conseil d'être vigilant par rapport à cet état de fait.

Monsieur le Maire informe le Conseil de l'achat, après transaction, d'un tracteur pour la commune en remplacement de l'ancien de marquee John DEERE (inutilisable), pour la somme de 16.000 euros. Monsieur Sabatier fait remarquer que cette décision n'est pas passée en Commission de Travaux.

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS:

• COMMISSION DE TRAVAUX DU 16 MAI 2008

Monsieur Lebel, rapporteur, expose les points suivants :

- Mise en place d'un dispositif visant à assurer un suivi des travaux. Le cahier, aujourd'hui en place, est maintenu et réservé à Monsieur le maire et aux Adjoints <u>uniquement</u>, afin de maintenir une cohérence dans l'action.
- Les demandes de travaux seront l'objet d'un classement en fonction de l'urgence et de l'importance de la réalisation.
- Le principe de l'établissement d'un bon de travail a été retenu. Son application concerne au premier chef : l'école (demande à effectuer par le Directeur). Les Associations (par le président de l'association)
- Dépense énergétique trop importante. Des travaux seront engagés cet été afin de réduire le coût que représente pour l'école, la garderie et la Mairie la dépense énergétique. Un projet de révision du système de chauffage et de production d'eau chaude de l'ensemble des bâtiments communaux sera élaboré avec des propositions de changement d'énergie.

COMMISSION COMMUNICATION

Madame Cormery, rapporteur, expose les points suivants :

- Mise en place d'un jeu-concours pour la Gibelotte qui consiste à une proposition de couverture pour la Gibelotte de décembre.
- L'Association A.C.L.R. souhaite arrêter la gestion de son site d'ici la fin de l'année. Souhait de ne pas reprendre le site mais de créer notre propre site, succint au démarrage, et évolutif dans l'avenir.
- Prochaine réunion lundi 23 juin 2008 sur les maquettes reçues et le cahier des charges.

Monsieur Grugier propose que soit rappelé dans la prochaine Gilelotte , la règlementation sur le bruit.

• <u>COMMISSION PETITE ENFANCE</u>

- <u>Halte-garderie</u>: itinérante, fonctionne tous les mardis matin: 21 inscrits. Bilan avec Monsieur le Maire de Mareau aux Prés et les élus des communes utilisant ce service.

• <u>COMMISSION JEUNESSE ET SPORTS</u>

Monsieur Grugier, rapporteur, expose les points suivants :

- <u>Garderie</u>: satisfaction concernant la personne embauchée. A la rentrée, sera revu l'agrément concernant l'accueil des enfants.
- <u>Réalisation des travaux à l'école :</u> Mise en place du scanner à l'école dans la classe CM1-CM2. Réalisation programmée d'un guide d'utilisation à l'usage des élèves.

• <u>COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES</u>

Monsieur Grugier, rapporteur, expose les points suivants :

- Evocation du projet d'une nouvelle classe. Monsieur le Maire est dans l'attente d'une réponse favorable de Madame l'inspectrice. Monsieur le Maire précise que des devis chiffrés seront demandés.
- La Commission affaires scolaires souhaite la mise en place d'une formation « secouriste Premiers secours » pour le personnel encadrant les enfants.
- Expose le souhait de pouvoir rencontrer les membres du Comité Cantine à la rentrée scolaire.
- Demande l'avis du Conseil concernant l'attribution ou non d'un nom pour l'école primaire de la Commune. Les enfants de l'école souhaiteraient « L'école du Patouillis ». Monsieur le Maire évoque le nom de « Guy Monnerot »
- Le Conseil Municipal accepte de donner un nom à l'école. Monsieur Lebel souhaite réfléchir quant au nom à donner.
- Une étude auprès de 108 parents a été menée afin de mieux cerner les répercussions engendrées par la semaine scolaire de 4 jours.
- Accueil des enfants le mercredi à la rentrée 2008 suite au passage de la semaine des 4 jours :
 55 enfants sont concernés :
 - 38 par la journée continue avec déjeuner
 - 13 le matin dont 3 avec le déjeuner
 - 1 l'après-midi uniquement

Sur les 55 enfants, 19 acceptent un déplacement vers un autre village.

COMMISSION JEUNESSE ET SPORTS

Monsieur Grugier, rapporteur, expose les points suivants :

Le club de gym souhaite mettre en place la gymnastique pour les anciens, pour cela la grande salle de la salle polyvalente est demandée pour le vendredi soir.

- Le Club de tennis demande à ce que la butte de terre soit enlevée, elle représente un danger pour les enfants.
- En ce qui concerne l'USL, demande d'installation d'équipements spécifiques pour les jeunes pratiquants. Monsieur le Maire indique que c'est au Président de l'Association de présenter les projets qui doivent s'accompagner de devis des travaux à réaliser.. Il rappelle également que le terrrain de foot-ball est une zone de poser des hélicoptères (SAMU, Pompiers). Demande de prolonger le pare-ballon côté vestiaire.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur l'origine de la panne au Château d'eau, compte tenu de l'absence de Monsieur Laurent Mulot rapporteur de la Commission.

La séance est levée à 23 heures. Tous les membres présents ont signé le présent procès-verbal.